



MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

relatif au Budget de la Commune pour l'année

2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour approbation, le budget de l'année 2025.

Le budget laisse apparaître un déficit de CHF 568'189.77 sur un total de charges de CHF 89'373'530.04, après un prélèvement de CHF 2'300'000.- sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, en contrepartie des amortissements y relatifs, en lien avec MCH2. Ces charges englobent notamment une hausse dans différents domaines, tels que les salaires du personnel et les charges liées, même si ces dernières augmentent moins fortement que par le passé. Quant aux recettes fiscales, elles sont budgétisées sur la base des taxations fiscales quasiment définitives des impôts 2022, des acomptes versés en 2023 et 2024 et des informations supplémentaires obtenues sur certains de nos contribuables. Les indexations appliquées tiennent compte de l'adaptation des barèmes ainsi que des déductions fiscales introduites au niveau cantonal depuis 2022, notamment pour les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

La charge de la péréquation financière intercommunale nette de CHF 6'123'195.- est en diminution de CHF 511'189.- par rapport à 2024 (CHF 6'634'384.-), en diminution de CHF 812'386.- par rapport à 2023 (CHF 6'935'581.-), en diminution de CHF 1'434'311.- par rapport à 2022 (CHF 7'557'506.-) et en diminution de CHF 1'599'438.- par rapport à 2021 (CHF 7'722'633.-). En principe, cette dépense liée devrait à nouveau repartir à la hausse dès 2026.

De plus, la compensation cantonale à recevoir pour la baisse des impôts des personnes morales due à l'introduction de la réforme fiscale des entreprises est budgétisée à hauteur de CHF 1'637'978.-. Pour mémoire, il s'agit ici du 3^{ème} lot octroyé par le Canton à hauteur de CHF 6'750'000.- pour les exercices 2025-2026, en guise de compensation pour l'ensemble des communes.

Les projections 2025 pour les coûts d'électricité ont été adaptées afin de prendre en compte la baisse du coût de l'énergie annoncée par Groupe E.



Par le présent message, nous vous communiquons un certain nombre de renseignements complémentaires sur les dépenses nouvelles 2025 et, sur certains postes précis du budget de résultats 2025 :

A. Les dépenses nouvelles 2025

A titre préliminaire, voici pour mémoire quelques extraits du nouveau règlement communal des finances du 11 décembre 2020 :

Art. 6 : ¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas CHF 100'000.00.

Art. 6 : ² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de 10 ans fait foi.

Art. 7 : ¹ Le Conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

Art. 7 : ² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière du Conseil communal fixée à l'article 6 du présent règlement, la Commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCO).

1) Les dépenses nouvelles non liées, à faire valider par le Conseil général

Néant

2) Les dépenses nouvelles non liées de la compétence du Conseil communal

2990	Formations autres		
2990.3101.00	Matériel pédagogique de la FAEF pour garderie	CHF	1'000.00

Dans le cadre des cours de français pour adultes organisés par le Service des écoles, la Commune offre une prise en charge des enfants à partir de 2 ans aux parents qui participent aux cours de l'après-midi. Cette prise en charge est assurée par la FAEF. Cette dernière souhaiterait obtenir quelques ressources financières pour l'achat de matériel pour les activités réalisées avec les enfants (atelier de cuisine, bricolage, etc.). Cela correspond à ~ CHF 2.-/ enfant/semaine.

2990.3130.00	Prestations de la FAEF pour garderie	CHF	8'000.00
---------------------	---	------------	-----------------

Dans le même contexte cité ci-dessus, la FAEF doit répondre aux exigences légales en matière d'encadrement des enfants. En fonction du nombre d'enfants accueillis à la garderie, le personnel d'encadrement évolue également. Jusqu'à présent, ce personnel était entièrement pris en charge par la FAEF. Cette dernière demande une participation communale pour la prise en charge d'un·e stagiaire qui compte pour six enfants, correspondant au quota maximal d'enfants pris en charge dans le cadre des cours de français pour adultes. Une participation pour les frais de goûter sont inclus.

5797	Cohésion sociale, Générations, Animation DCSGA		
5797.3101.05	Activités de prévention	CHF	30'000.00

Il est proposé d'allouer une enveloppe budgétaire ponctuelle destinée à financer des projets de prévention, notamment en ce qui concerne la consommation des écrans auprès des enfants en âge primaire. Les acteurs de la plateforme jeunesse de Villars-sur-Glâne ont constaté que cette problématique prend de plus en plus d'ampleur, et ont proposé d'intervenir en mettant en place un projet de prévention destiné aux parents, qui serait ainsi complémentaire à tout ce qui se fait déjà à l'école primaire. Les effets de la surconsommation d'écrans des enfants d'âge scolaire et préscolaire se font de plus en plus ressentir. Les différents professionnels qui sont amenés à travailler avec ces enfants soulignent davantage de déficits d'attention et de concentration, ainsi qu'une intolérance à la

frustration plus importante. L'objectif est de mettre en place un projet de prévention pour lutter contre la surconsommation des écrans de grande envergure, en collaboration avec d'autres Communes et le Canton. Ce budget permettrait donc de financer la participation de Villars-sur-Glâne.

3) **Les dépenses nouvelles liées de la compétence du Conseil communal**

Néant

4) **Les dépenses nouvelles liées, dont les montants dépassent la compétence du Conseil communal, nécessitant le préavis de la Commission financière quant à leur caractère lié**

Néant

Par le présent message, le Conseil communal vous communique un certain nombre d'autres renseignements complémentaires :

B. Budget de résultats

Commentaires chapitre par chapitre :

0 Administration générale

0120 Exécutif (Conseil communal)

0120.3052.00 Part patronale à la caisse de retraite CHF 56'630.00

Il est prévu de mettre en place une couverture LPP pour les membres du Conseil communal.

0220 Secrétariats général et technique, RH, Informatique

0220.3091.00 Recrutement du personnel (annonces, expertises) CHF 20'000.00

L'augmentation de ce poste est requise par la mise au concours des nouveaux postes que la Commune recherche ainsi que par le recrutement d'un nouveau Secrétaire communal, l'actuel terminant son activité en juin 2026. Il s'agit également de pouvoir faire passer des assessments aux candidats retenus.

0220.3109.51 Frais de réceptions et manifestations CHF 61'000.00

Pour l'année prochaine, il est prévu d'organiser l'apéritif de l'économie locale et éventuellement une cérémonie pour le premier citoyen du Canton qui devrait être villarois. De plus, tous les coûts pour les rencontres de folklores internationales sont maintenant regroupés sous cette rubrique.

0220.3110.00 Meubles et appareils de bureau CHF 61'500.00

La forte augmentation de cette rubrique budgétaire est liée à la nécessité de procéder au remplacement de deux appareils de bureau pour un montant de plus de CHF 35'000.-. Il s'agit notamment de machines pour la mise sous pli et pour l'affranchissement du courrier.

0220.3130.06 Prestations de tiers – DIGI-FR (DL) CHF 38'000.00

La Commune participe avec le Canton ainsi que l'Association des Communes Fribourgeoises à la mise en place d'un guichet virtuel standardisé pour toutes les Communes. Le coût s'élevait à CHF 1.-/habitant pour 2024. Il est passé à CHF 3.-/habitant pour 2025 et une augmentation est déjà attendue à CHF 4.-/habitant pour 2026.

0220.3158.00 Abonnement de maintenance software CHF 180'000.00

L'augmentation de cette rubrique est le résultat du prix des licences annuelles d'Office 365 pour plus de CHF 30'000.- ainsi que l'augmentation des licences pour le programme du service social KISS et des bibliothèques Netbiblio.

0220.3636.50 Cotisations et dons CHF 61'000.00

A la demande des nouveaux réviseurs, le montant de la cotisation pour les remontées mécaniques de La Berra a été transféré dans le compte 2120.3636.50. Il en résulte donc une diminution de cette rubrique.

1 Ordre et sécurité publics

1110 Police

1110.3612.10 Participation à la Police intercommunale (DL) CHF 888'626.60

La participation villaroise, qui représente environ 51% des charges de la Police intercommunale, est en augmentation de CHF 72'173.45. L'augmentation des charges nettes du budget 2025 de l'ACoPol se monte à CHF 140'120.-. Dans les augmentations figurent notamment une augmentation de 0,7 EPT, des jubilés pour le personnel pour CHF 25'000.-, l'indexation du personnel de CHF 93'500.- ainsi que les charges sociales y relatives pour CHF 15'500.-. Le reste des dépenses courantes est stable.

1400 Juridique, Contrôle des habitants, police des constructions, cadastre

1400.3010.00 Salaires Juridique, C. hab. et police constructions CHF 804'600.00

Cette rubrique comprend un nouveau poste d'aménagiste à 60-80% (formation spécifique) pour les Services techniques, pour reprendre les tâches de planification en lien avec l'aménagement du territoire et décharger ainsi l'ingénieure communale et la cheffe de secteur.

1620 Protection civile

1620.3144.00 Entretien et réparations des abris PC CHF 53'000.00

Ce poste comprend les travaux d'entretien pour les abris PC utilisés notamment par l'armée, mais également pour les locaux aménagés pour la boxe. Pour ces derniers, il est nécessaire d'étancher des fissures dans le béton et de remplacer les déshumidificateurs qui ont plus de 30 ans. Pour les locaux utilisés par l'armée, en plus des travaux d'entretien (détartrage du boiler, réfection du sol en époxy, peinture d'entretien), certains compléments sont nécessaires pour la location, soit le remplacement de vaisselle (bols, assiettes), l'achat d'un chariot inox et la pose de 4 tableaux blancs pour l'instruction.

1620.4631.00 Subvention cantonale entretien PC (-) CHF 0.00

Dans le courant de l'année 2023, les Communes ont dû verser au Canton le solde de leurs réserves au bilan pour la protection civile. Celles-ci ont été constituées en un pot commun géré par le Canton

pour la construction de nouveaux abris. Dès lors, les travaux d'entretien courant des abris PC ne sont plus subventionnés hormis par une participation forfaitaire annuelle de CHF 5'900.- imputée au compte 1620.4611.00.

2 Formation

2120 Ecole primaire II (3H – 8H)

2120.3636.50 Part. aux Remontées mécaniques de La Berra CHF 62'220.00

A la demande des nouveaux réviseurs, le montant de la cotisation pour les remontées mécaniques de La Berra a été transféré depuis le compte 0220.3636.50, étant donné que ce sont les écoles qui en bénéficient le plus. La cotisation se monte actuellement à CHF 5.-/habitant.

2126 Service logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal (SLPPI) (DL)

2126.4612.10 Participation des Communes membres (-) CHF 1'912'427.30

Le SLPPI étant au bénéfice du personnel de l'Etat, le budget doit être établi chaque année en avril pour l'année suivante. Dès lors, le Canton et les Communes membres ont validé le budget initial 2025 depuis plusieurs mois déjà. Toutefois, le Canton a modifié en septembre 2024 sa participation à la baisse pour 2025, en tenant compte d'une indexation du personnel à 0% au lieu de 2%. Etant donné que le budget avait déjà été validé, les coûts du personnel n'ont pas été corrigés. Par contre la baisse enregistrée pour la participation du Canton a été simplement reportée à charge des Communes afin d'équilibrer le budget.

2126.4631.00 Participation du Canton (-) CHF 1'373'408.00

Le montant est moins élevé que celui indiqué dans le budget 2025 pour les raisons indiquées dans le paragraphe ci-dessus.

2170 Bâtiments scolaires

21701.3130.15 Prestations de tiers nettoyages Ecole de Cormanon CHF 36'000.00

21702.3130.15 Prestations de tiers nettoyages Ecole des Rochettes CHF 33'000.00

21703.3130.15 Prestations de tiers nettoyages Ecole de Villars-Vert CHF 26'000.00

21705.3130.15 Prestations de tiers nettoyages Ecole du Platy CHF 24'000.00

Les informations pour ces comptes sont regroupées en préambule sous chapitre 2170, afin d'éviter des redondances. Le nettoyage des écoles (salles de classe) par une entreprise fait l'objet d'un contrat d'une durée de cinq ans qui arrive à échéance en été 2025. Conformément aux marchés publics, cette durée maximale permet de garantir une saine concurrence avec un renouvellement des appels d'offres à l'échéance de ce délai. Dès lors, le montant pour cette prestation a été adapté et estimé en fonction d'une marge d'augmentation probable. Cette dernière prend en compte l'évolution du marché et des prix, mais également un besoin supplémentaire en temps et en surfaces permettant d'offrir aux utilisateurs des prestations adaptées à leurs besoins.

21701 Ecole de Cormanon

21701.3144.00 Entretien et réparations Ecole de Cormanon CHF 147'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien, réparation des stores
- Mise en place de sécurisation pour l'entretien des préaux

2990.3130.00 Prestations de la FAEF pour garderie CHF 8'000.00

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A2.

3 Culture, sports et loisirs

3210 Bibliothèque communale

3210.4612.10 Refacturation matériel + personnel à Assoc. des CO (-) CHF 10'000.00

Un projet de rapprochement entre la bibliothèque de VsG et celle du cycle d'orientation de Péroilles est en cours. Cette dernière deviendrait une succursale au même titre que Cormanon et Villars-Vert. Une convention entre la Commune et l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français règlera les modalités financières. En l'état, la recette de CHF 10'000.- est une estimation d'une refacturation pour la période de septembre à décembre 2025.

3410 Sports

3410.3140.00 Entretien des terrains de sport CHF 105'000.00

Ce compte inclut plusieurs dépenses annuelles liées à l'entretien des terrains de football, notamment pour les terrains n°1, n°2 et le terrain synthétique. Ces dépenses s'élèvent à un total de CHF 43'000.-. À cela s'ajoute l'entretien de la Piste Béda HEFTI et du parcours VITA, estimé à CHF 6'000.-.

Le budget proposé inclut également la réfection du terrain synthétique situé à l'École des Rochettes. Cette installation très prisée par les jeunes du quartier date de 2008 et montre des signes d'usure. Il est donc opportun de remplacer la surface de jeu. Le montant est estimé à CHF 46'000.-.

De plus, les poteaux de basket du terrain extérieur de la même école nécessitent un remplacement. Les Services communaux ont déjà réalisé plusieurs interventions de soudure, mais des défauts persistent sur la structure. Un montant de CHF 10'000.- est prévu pour cette dépense.

3410.3636.00 Promotion du sport CHF 35'000.00

La Commune de Villars-sur-Glâne a été sollicitée pour accueillir une étape du Tour de Romandie 2026, que ce soit pour un départ ou une arrivée. Pour l'année 2025, une augmentation du budget à CHF 35'000.- est nécessaire afin de lancer les premières réflexions, mener des études, former des groupes de travail et s'entourer d'experts. Un budget de CHF 100'000.- est prévu pour l'année 2026, montant estimatif basé sur les expériences d'autres villes, mais qui sera ajusté en cours d'année 2025.

3420 Parcs publics, chemins naturels et espaces verts

3420.3101.00 Achats matériel et fournitures, sans uniformes CHF 32'600.00

Un montant de CHF 6'000.- a été prévu pour l'achat de matériel divers destiné à l'équipe des jardiniers. Il s'agit principalement de petits outils et de matériel consommable.

Le budget proposé comprend également l'achat d'une citerne à mazout de 100 litres, homologuée pour le transport. Actuellement, le ravitaillement des machines de chantier se fait à l'aide de jerricanes de 20 litres, ce qui entraîne des risques de déversement au sol lors du transfert. La nouvelle citerne sera équipée d'une pompe, éliminant ainsi le risque de contamination. Sa capacité de 100 litres permettra un transport facile sur le pont des véhicules et permettra de ravitailler plusieurs machines à la fois. Le coût de cette acquisition est estimé à CHF 1'600.-.

Enfin, le budget inclut l'achat de six tentes pour les manifestations. Lors des événements organisés par les services communaux, la demande de tentes est croissante. Jusqu'à présent, la Commune a recours à la location, mais les frais de location sont élevés. Il est donc plus rationnel d'opter pour l'achat de tentes pour répondre à nos besoins. Ce poste est estimé à CHF 25'000.-.

3420.3111.20 Achats de véhicules et machines des jardiniers CHF 62'500.00

Le fauchage des talus communaux est principalement réalisé à l'aide d'épareuses. La Commune dispose d'un bras épareuse monté sur le véhicule porte-outil Metrac, acquis en 2013. Cet équipement, très sollicité, montre des signes d'usure. Malgré plusieurs révisions, le moteur hydraulique tombe régulièrement en panne, ce qui entraîne des retards dans les interventions. Le remplacement de cet équipement est estimé à CHF 46'000.-.

Ce budget prévoit également l'acquisition d'une souffleuse, d'une valeur de CHF 9'000.-, qui pourra être montée à l'arrière d'un tracteur. Cet outil sera particulièrement utile lors des travaux de taille de haies et pour nettoyer les terrains de sport des feuilles mortes, permettant ainsi un gain de temps considérable.

Enfin, l'achat de plusieurs petits équipements est également inclus dans le budget. Cela comprend trois sécateurs électriques pour un montant total de CHF 1'500.-, une souffleuse électrique manuelle à CHF 3'000.-, ainsi qu'une tondeuse mulching au prix de CHF 3'000.-.

3420.3144.00 Entretien des locaux des jardiniers CHF 63'000.00

Le bâtiment des jardiniers situé à la route de Ste-Apolline 23a est principalement utilisé comme espace de dépôt. On y stocke des engrais, des semences ainsi que des équipements sensibles qui ne peuvent pas être laissés à l'extérieur, tels que la broyeuse et le compresseur. Le toit du bâtiment est en fibre d'Eternit ondulée, mais il est percé à plusieurs endroits, laissant l'eau s'infiltrer. Cette situation compromet l'entreposage du matériel. Le budget total estimé pour le remplacement des tôles est de CHF 60'000.-.

Un montant de CHF 3'000.- est également prévu pour les frais courants d'exploitation de ce bâtiment.

4 Santé

4121 Résidence Les Martinets

4121.3301.93 Amort. extraordinaire 1^{er} bâtiment Les Martinets CHF 2'457'500.00

4121.4661.51 Amort. extraord. Subv. CODEMS 1^{er} bât. Martinets (-) CHF 2'457'500.00

Dans l'historique, le 1^{er} bâtiment du home a été inauguré en février 1990. La propriété de cet immeuble a été transférée de la Fondation à la Commune en 2005 lorsque la CODEMS s'est engagée à rembourser le coût de construction des homes pour personnes âgées. Les amortissements à charge de la Commune ont été calculés à raison de 3 % dès 2006, au même taux qu'un bâtiment neuf soit sur 33 1/3 ans, alors que le bâtiment avait déjà 15 ans. La CODEMS a commencé à le rembourser à la Commune en 2010 à raison de 3% par an, soit avec un décalage de 5 ans. La CODEMS a décidé de rembourser le solde du 1^{er} bâtiment en 2024, alors âgé de 34 ans (1990). Les amortissements 2025 sur les subventions reçues de la CODEMS sont donc adaptés en conséquence ; ils représentent une recette de CHF 2'457'000.-. Quant à la charge d'amortissement, elle est adaptée en conséquence vu l'âge du bâtiment. Ainsi ces deux écritures comptables n'influencent pas le résultat 2025, tout en permettant d'avoir un immeuble de 35 ans en 2025 totalement amorti au bilan, au même titre que s'il avait été financé dès la 1^{ère} pierre par la Commune.

5 Prévoyance sociale

54510 Structures d'accueil extrafamilial de jour

54510.3636.00 Subvention Fondation pour les AEF (DL) CHF 3'600'000.00

Pour des raisons de praticités budgétaires et opérationnelles, la FAEF a modifié son calendrier comptable. A partir de 2025, les années comptables de la FAEF seront calquées sur les années scolaires, démarrant le 1^{er} août et se terminant le 31 juillet de l'année suivante. C'est pourquoi le budget 2025 de la FAEF ne porte que sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2025. Afin de calculer la participation communale annuelle, cette dernière a été mise à l'échelle.

Le paragraphe ci-dessous explique l'augmentation de la subvention communale, mais les montants communiqués ne concernent que les 7 premiers mois de 2025 et ne sont pas mis à l'échelle. L'origine de la forte augmentation des subventions communales 2025 est multifactorielle. Une partie s'explique par une forte hausse du nombre d'heures consommées, notamment suite à l'ouverture de la nouvelle crèche Les Cerisiers (+ CHF 371'000.- d'augmentation de la contribution communale) et à l'attrait grandissant des familles villaroises pour les AES. Cette augmentation d'heures consommées a pour conséquence une augmentation nominale de la contribution communale estimée à CHF ~110'000.- (hors crèche Les Cerisiers). Parmi les autres facteurs, CHF 106'000.- sont à attribuer à une réévaluation des salaires du personnel de la FAEF à partir du 1^{er} janvier 2025 sur la base de la grille salariale de l'Etat de Fribourg N-1, comme le recommande la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises, les principaux exploitants voisins utilisant également cette grille comme référence. CHF 44'000.- sont prévus pour l'engagement d'un/e référent/e pédagogique préscolaire à un taux d'activité de 60% chargé/e de détecter, suivre et accompagner les enfants à besoins particuliers dans les crèches. À cela s'ajoutent CHF 6'000.- provenant de l'augmentation de 50 à 60% du taux d'activité de la référente pédagogique parascolaire dès le 1^{er} janvier 2025 ; CHF 36'000.- provenant de l'augmentation du prix des repas livrés ; CHF 20'000.- provenant d'investissements en mobiliers et équipements supplémentaires. CHF 14'000.- ont été provisionnés pour faire appel à des agences de placement pour les remplacements d'urgence afin d'assurer le respect des normes du SEJ. CHF 11'000.- ont été provisionnés pour défrayer les trajets et les frais de repas des apprentis-es pendant leurs cours interentreprises, selon les nouvelles exigences de l'ORTRA. CHF 8'000.- supplémentaires de charges de prestations de tiers ont été projetés pour les frais de garde remboursés par la FAEF pour les familles qui placent leurs enfants dans des accueils spécialisés pour enfants à besoins particuliers (hors accueils de la FAEF). CHF 6'000.- de cotisations sociales à prélever sur les repas partiellement offerts aux éducatrices. A contrario, la FAEF va procéder aux économies suivantes : augmentation du prix des repas facturés aux parents en AES (qui passeront de CHF 8.- par repas à CHF 9.50 par repas) et participation de CHF 5.- à la charge des éducatrices pour chaque repas consommé.

Au total, le budget du 1^{er} janvier au 31 juillet 2025 présente une contribution communale de CHF 2'091'787.-. Mise à l'échelle, la contribution communale pour l'année 2025 est estimée à CHF 3'600'000.-. La FAEF va toutefois se pencher sur d'autres pistes d'améliorations pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2025, en espérant ainsi réduire son déficit à la charge de la Commune.

5720 Service des affaires sociales de Villars-sur-Glâne

5720.3010.00 Salaires assistants sociaux et administration CHF 986'500.00

Depuis maintenant plusieurs années, le Service social collabore avec la Haute Ecole de travail Social de Fribourg et engage des stagiaires HES qui bénéficient de l'accompagnement d'un praticien formateur dans le Service, et qui accompagnent les assistant-e-s sociaux-ales dans leurs tâches du quotidien. Ces engagements sont très bénéfiques pour le Service social. Dans un premier temps, la Commune participe à former des professionnel-le-s compétent-e-s et opérationnel-le-s et favorise ainsi directement à améliorer les conditions d'encadrement par les professionnels dans l'aide sociale. De plus, bien que les stagiaires bénéficient d'un encadrement qui prend un certain temps, ils-elles apportent également une force vive supplémentaire en effectuant des tâches concrètes et nécessaires, et permettent donc un meilleur fonctionnement global du Service.

Par le passé, le Service social a également déjà engagé des assistant-e-s sociaux-ales en formation qui effectuaient leur formation en cours d'emploi, avec en général un engagement à 50%-60% au Service social et 40% à 50% d'école. Ces engagements représentaient les mêmes avantages que pour l'engagement d'un-e stagiaire. Pour la rentrée de septembre 2025, le Service social désire engager un-e assistant-e social-e en formation à 60% pour une durée de 4 ans. Afin d'assurer un bon accompagnement et un cadre propice au développement des compétences et à l'acquisition des connaissances, le Service social propose que durant la première année de fonction de cet-te assistant-e social-e en formation, il n'y ait plus d'engagements de stagiaires HES. La charge financière de ce nouveau poste a été annualisée dans le budget 2025, pour permettre la comparaison avec les années futures.

5797 Cohésion sociale, Générations, Animation DCSGA

5797.3101.05 Activités de prévention **CHF 30'000.00**

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A2.

6 Trafic et télécommunications

6150 Routes communales

6150.3010.01 Salaires du personnel d'encadrement + stagiaires **CHF 615'500.00**

Cette rubrique comprend un nouveau poste de chef de projets routiers à 80% pour les Services techniques, pour mener les projets routiers communaux et suivre les projets cantonaux ou de tiers, de la phase préliminaire (phase SIA 21) jusqu'à la mise à l'enquête (phase SIA 33). L'actuel chef de secteur en charge des projets routiers se concentrera sur son rôle de direction des travaux de l'appel d'offres (phase SIA 41) à la réalisation (phases 51 à 53) pour les projets routiers ainsi que pour le projet d'agrandissement de la STEP. A ce titre, son activité sera pour moitié prise en charge par l'ASEV, par le biais des imputations internes, rubriques 6150.4910.00 et 6150.4910.19. Ainsi, la charge nette de ce nouveau poste correspond à seulement 0,3 EPT supplémentaire. A noter que le montant prévu pour l'appui technique en sous-traitance (poste 6150.3132.60) est également diminué.

6150.3101.00 Outillage, petit matériel et uniformes **CHF 43'000.00**

Ce compte comprend certaines charges récurrentes d'une année à l'autre, notamment l'achat des uniformes pour le personnel de la voirie, estimé à CHF 15'000.-. Le nettoyage des uniformes, une prestation confiée à l'Association RITEC Verein, a été évalué à CHF 3'000.-. De plus, l'achat de divers outillages pour répondre aux besoins du personnel de la voirie a été estimé à CHF 13'000.-.

Le budget proposé inclut également le remplacement d'une pilonneuse pour un montant de CHF 2'000.-. L'équipement actuel présente des défaillances en matière de sécurité et doit être remplacé. Par ailleurs, lors des manifestations, la Commune utilise régulièrement des barrières de sécurité mobiles de type Vauban. Lors de récents contrôles, il a été constaté qu'une quarantaine de ces barrières doivent être remplacées. Le budget comprend donc une allocation de CHF 10'000.- à cet effet.

6150.3101.05 Fournitures menuiserie communale **CHF 28'500.00**

Ce compte comprend certaines fournitures nécessaires à l'atelier de menuiserie communale pour un montant total de CHF 10'000.-. Il s'agit principalement de l'achat de bois, de visserie et de matériel spécifique en fonction des besoins des différents projets.

L'atelier est actuellement équipé d'un système d'aspiration mobile datant de plus de vingt ans, qui ne répond plus aux nouvelles normes concernant les rejets de poussière. À chaque utilisation des

machines, une grande quantité de sciure de bois n'est pas aspirée et se dépose sur l'ensemble de l'atelier. Lors d'une récente visite du chargé de sécurité au travail, le danger lié à l'inhalation de cette poussière a été relevé, et il a été recommandé de remplacer cet équipement par un modèle plus performant et conforme aux normes actuelles. Le coût de cette installation est estimé à CHF 18'500.-.

6150.3132.50 Frais d'études pour les routes CHF 220'000.00

Ce poste comprend les études liées aux projets suivants :

- Ch. Bel-Air - Grand-Pré, piste mixte
- Ch. des Tilleuls, liaison de mobilité douce (mesure PA3 3M.07.03)
- Rte du Bugnon, requalification, avant-projet (mesure PA4 4M.11.05D)
- Rte de Cormanon, piste mixte + arrêts bus (mesure PA3 3M.05.03)
- Rte du Coulat - centre sportif, Transagglo (mesure PA4 4M.06.03B)
- Rte de la Glâne, travaux éditaires, projet (mesure PA3 3M.02.03)
- Rte de Matran, mobilité douce, avant-projet (plan sectoriel vélo)
- Rte de Moncor, requalification (mesure PA2 11.11)
- Rte du Petit-Moncor, arrêt de bus et trottoir
- Rte de Villars, requalification et arrêts bus, projet (mesure PA3 3M.02.06)
- Participation études desserte Bertigny
- Matériel, logiciel, divers

6290 Transports publics, autres

6290.3137.00	TVA forfaitaire cartes journalières CFF	CHF	0.00
6290.3614.00	Restitution aux CFF des produits des cartes journalières	CHF	75'000.00
6290.4604.00	Produits des cartes journalières à restituer aux CFF (-)	CHF	75'000.00

Le système des cartes journalières a totalement évolué au 1^{er} janvier 2024. Il n'y a plus de billets émis par Commune. Un grand pool national a remplacé les cartes communales. Les prix varient en fonction de la date d'achat : plus l'achat est anticipé, meilleur marché est le billet. Le système est totalement comparable à celui des billets dégriffés. Le 1^{er} exercice comptable 2024 a permis d'affiner le budget pour la 2^{ème} année. En effet, le chiffre d'affaires estimé pour 2024 à hauteur de CHF 100'000.- était un peu optimiste, raison pour laquelle ce montant a été réduit pour 2025 à CHF 75'000.-. De plus, cela impacte également sur la TVA qui ne sera plus due en 2025, le chiffre d'affaires passant au-dessous du montant minimum imposable. A relever que cette nouvelle méthode nationale supprime les pertes des billets invendus auparavant à charge des Communes.

7 Environnement et aménagement du territoire

7101 Eau potable (EP) (hors taxe)

7101.3143.00 Entretien et réparations installations EP CHF 200'000.00

En 2025, la Commune prévoit de remplacer deux pompes à débit variable posées en 2006 et qui arrivent en fin de vie pour un montant devisé à CHF 60'000.-. Le solde des dépenses permettra l'entretien ordinaire du réseau d'eau potable.

7101.3612.10 Taxe de base du CEFREN (DL) CHF 195'000.00

L'augmentation de ce poste s'explique, d'une part, par l'activation de la réserve du débit souscrit qui passe de 4'000 l/min à 4'847 l/min et, d'autre part, par les futurs investissements à cinq ans que devra réaliser le CEFREN, comme l'agrandissement du réservoir et la construction d'une nouvelle conduite de transport qui sécurisera les approvisionnements en eau potable.

7690	Energies renouvelables		
7690.3637.00	Promotion développement durable yc Cité Energie	CHF	0.00

Transfert de chapitre vers les comptes « 7690.3637.10 Transition énergétique » et « 7610.3637.00 Développement durable ». Le domaine de l'énergie et celui du développement durable sont administrés par deux dicastères différents : le premier relève du dicastère Eaux, Énergies et Cadastre, le second du dicastère Patrimoine, Constructions et Développement durable. Cette séparation clarifie la gestion des comptes par les membres du Conseil communal, chacun étant responsable de son domaine de compétences. Le montant total de ces deux comptes séparés a été augmenté à CHF 125'000.- (CHF 50'000.- en 2024) pour permettre la mise en œuvre des mesures du Plan climat communal.

7690.3637.10	Transition énergétique	CHF	25'000.00
---------------------	-------------------------------	------------	------------------

Issu du compte « 7690.3637.00 Promotion du développement durable, y compris Cité de l'Energie », ce compte reprend les actions de promotion liées à l'énergie. Il a notamment pour objectif d'accompagner et d'aider les propriétaires dans le choix de solutions de performance énergétique adaptées à leur bâtiment, telles que l'isolation, la production de chaleur et la ventilation. Des recommandations personnalisées, fournies par un spécialiste en énergie indépendant mandaté par la Commune, permettront aux propriétaires d'envisager les améliorations énergétiques possibles selon leur efficacité et leur coût.

7900	Aménagement du territoire		
7900.3132.50	Frais d'études et projets	CHF	95'000.00

Ce poste comprend les études liées aux projets suivants :

- PAD Vallon de Villars "Espace rue", étude préliminaire
- Vallon de Villars parc boisé, étude préliminaire
- PAD, mises à niveau - urbaniste conseil
- PAL, adaptation au PDCant et mise à l'enquête
- Appui urbaniste conseil
- Aménagement local, transports

Avec l'engagement d'un·e urbaniste à 60-80% (voir rubrique 1400.3010.00), une partie des prestations sera à futur réalisée à l'interne (les années précédentes, un montant de CHF 140'000.- environ était alloué à ce poste). En 2025, il y aura notamment les séances de conciliation suite à la mise à l'enquête du PAL.

8 Economie publique

8200	Forêts (Sylviculture)		
8200.3145.00	Entretien des forêts communales	CHF	22'000.00

Ce poste est en baisse de CHF 40'000.- par rapport à 2024 : en effet, cette somme correspondait l'année dernière au renouvellement de la participation du site Au Bois de mon Cœur (DL). Pour 2025, ce compte comprend principalement les travaux d'entretien des lisières de forêt qui ne sont pas couverts par la convention d'entretien établie avec Forêts-Sarine. Les travaux nécessaires à la sécurisation de la falaise le long de la route du Vieux-Moulin sont estimés à CHF 12'000.-. Cette intervention doit être réalisée chaque année. Afin de limiter l'impact sur la forêt, ce tronçon est subdivisé en trois lots qui sont taillés une fois tous les trois ans. Une somme supplémentaire de CHF 10'000.- est également prévue pour l'entretien des lisières dans diverses forêts communales.

9 Finances et impôts

Les recettes ont été budgétisées sur la base des taxations fiscales quasiment définitives des impôts 2022, des acomptes reçus pour les années 2023 et 2024 pour les personnes physiques et morales, sur les adaptations fiscales du Canton introduites depuis 2022 et des informations plus précises obtenues de certains de nos contribuables sur leurs perspectives.

9100 Impôts communaux ordinaires

9100.4000.00	Impôt revenu personnes physiques, année fiscale	(-)	CHF	25'450'000.00
9100.4001.00	Impôt fortune personnes physiques, année fiscale	(-)	CHF	2'770'000.00

Le Service cantonal des contributions a rattrapé une bonne partie du retard dans l'élaboration des taxations, ce qui a permis d'avoir une situation chiffrée des impôts 2022, pratiquement définitifs. Pour le budget 2025, les prévisions fiscales du Canton entre 2022 et 2025 ont été appliquées, qui tiennent compte également des incidences financières, telles que l'adaptation des barèmes et des déductions fiscales introduites depuis 2022, compensant les effets de la progression à froid, de la déduction pour personnes nécessiteuses, du plafonnement des frais de transports ainsi que de l'abandon de l'impôt minimum.

9100.4010.00	Impôt bénéfices personnes morales, année fiscale	(-)	CHF	20'500'000.00
--------------	--	-----	-----	---------------

La prévision a pu être affinée compte tenu des informations particulières connues à ce jour. Il convient toutefois de rappeler le caractère aléatoire de ces impôts, qui peuvent fortement et subitement varier d'une année à l'autre, surtout au vu de la période agitée que nous vivons du point de vue macroéconomique.

9100.4011.00	Impôt capital des personnes morales, année fiscale	(-)	CHF	250'000.00
--------------	--	-----	-----	------------

Le Canton a revu à la baisse de 7% les prévisions fiscales 2025 pour l'impôt sur le capital par rapport aux taxations 2022.

9100.4611.00	Compensation cantonale de base – réforme fiscale	(-)	CHF	1'637'978.00
--------------	--	-----	-----	--------------

Il s'agit de l'avant-dernière compensation cantonale en lien avec la réforme fiscale des entreprises introduite en 2020.

9101 Impôts communaux spéciaux

9101.4032.00	Taxes sur les spectacles	(-)	CHF	0.00
--------------	--------------------------	-----	-----	------

Le règlement concernant la perception d'un impôt sur les spectacles ayant été aboli pour le 1^{er} janvier 2025, les recettes y relatives sont réduites à CHF 0.-.

9610 Intérêts

9610.3401.30	Intérêts des dettes et courtage		CHF	320'000.00
--------------	---------------------------------	--	-----	------------

Pour 2025, la dette brute communale va rester sur une moyenne de taux inférieure à 0,65 %. La dette devrait baisser ces prochains mois, trois emprunts arrivant à échéance qui devraient pouvoir être remboursés.

C. Budget des investissements

Le budget des investissements n'a, dans son ensemble, qu'une valeur informative, car il contient soit des crédits liés et des crédits de paiement, qui n'ont plus à être décidés par le Conseil général, soit des crédits d'engagements, sur lesquels le Conseil général se prononcera en cours d'année, sur la base d'un message. Ci-après, nous vous présentons les investissements par catégorie de crédits.

1. Crédits liés pour 2025

Les crédits liés sont imposés par une loi, un règlement ou une convention. Les dépenses budgétisées pour 2025, comprises dans les plans quinquennaux pour l'eau potable et les eaux usées sont les suivantes :

7101.5031.021	Captages (plan 2023-2027)		CHF	60'000.00
7101.5031.022	Stations d'approvisionnement en eau (plan 2023-2027)		CHF	0.00
7101.5031.024	Conduites et hydrantes (plan 2023-2027)		CHF	684'000.00
7101.5031.025	Réservoirs d'eau (plan 2023-2027) :		CHF	110'000.00
7101.5031.026	Appareils mesure, commande et régulation (2023-2027)		CHF	0.00
7101.6340.101	Subvention ECAB défense incendie	(-)	CHF	4'500.00
7101.6350.101	Taxes de raccordement eau potable PME	(-)	CHF	0.00
7101.6370.105	Taxes de raccordement eau potable Ménages	(-)	CHF	3'000.00
7201.5032.111	Canalisations des eaux usées (plan 2024-2028)		CHF	1'230'000.00
7201.5032.112	Ouvrages spéciaux (plan 2024-2028)		CHF	120'000.00
7201.6350.201	Taxes de raccordement épuration PME	(-)	CHF	0.00
7201.6370.205	Taxes de raccordement épuration Ménages	(-)	CHF	4'000.00
TOTAL			CHF	2'192'500.00

2. Crédits de paiement pour 2025

Les crédits de paiement concernent les investissements d'ores et déjà acceptés par le Conseil général.

21701.5060.101	Ecole de Cormanon, mobilier rénovation intérieure, solde		CHF	100'000.00
3420.5060.025	Renouvell. véhicules parcs et jardins (plan 2024-2028)		CHF	200'000.00
4121.6140.101	Particip. CODEMS amortissements agrandiss.	(-)	CHF	637'062.25
4121.6140.102	Particip. CODEMS amortissements réfection toiture	(-)	CHF	39'480.00
4121.6140.103	Particip. CODEMS amortissements photovoltaïque	(-)	CHF	15'650.00
54511.6310.100	Crèche des Dailles, subv. canton. transformation	(-)	CHF	185'000.00
6150.5010.103	Trans-Agglo, tronçon Grand-Clos (PI), solde		CHF	10'000.00
6150.6320.004	Trans-Agglo, tronçon Grand-Clos (PI), subv. Agglo	(-)	CHF	4'273'536.00
6150.5010.108	Trans-Agglo, tronçon Croset-Platy		CHF	2'785'000.00
6150.5010.109	Rte des Dailles / Rte du Soleil (nord), requalification		CHF	300'000.00
6150.5090.120	Carrefour Belle-Croix, études, part VsG		CHF	200'000.00
6150.5060.025	Renouvellement véhicules éditité (plan 2024-2028)		CHF	400'000.00
6220.5010.002	Chemin des Pensionnats, voie de bus, solde		CHF	70'000.00
6220.5010.005	Arrêts bus, conformité LHand 1 ^{ère} étape + étude projet		CHF	480'000.00
7301.5060.025	Renouvellement véhicules déchets (plan 2024-2028)		CHF	231'300.00
7301.6340.001	Déchetterie, subv. Pronovo install. photovoltaïque	(-)	CHF	13'876.05
7610.5090.001	Plan Climat communal actions durables et 1 ^{er} paquet		CHF	110'000.00
7610.6310.001	Plan Climat communal, subv. Canton 1 ^{er} paquet	(-)	CHF	10'000.00
7610.6320.001	Plan Climat communal, subv. Agglo 1 ^{er} paquet	(-)	CHF	20'000.00
TOTAL		(-)	CHF	308'304.30

3. Crédits d'engagements pour 2025

Les crédits d'engagements concernent des investissements nouveaux, qui seront votés par le Conseil général lors de la présentation d'un message par le Conseil communal.

0220.5200.105	GED intégrale	CHF	125'000.00
0290.5040.099	Bâtiment admin., étude réfection toiture et surélévation	CHF	100'000.00
0292.5040.102	Ancienne école, mise en séparatif + réalisation gradins	CHF	130'000.00
21703.5040.101	Ecole de Villars-Vert, étude pour rénovations	CHF	140'000.00
3410.5090.101	Infrastructures sportives et aménagements paysagers	CHF	300'000.00
3411.5040.101	Centre sportif, nouveaux vestiaires	CHF	1'000'000.00
3420.5010.102	Parc de Cormanon, liaison PI – Fort-St-Jacques	CHF	300'000.00
3420.5010.103	Place arborée Cormanon, réaménagement	CHF	500'000.00
3425.5090.100	Cabane du Platy, étude pour reconstruction	CHF	100'000.00
4121.5040.103	Martinets, rénovations (plan 2025-2029)	CHF	350'000.00
6150.5010.010	Routes, entretien lourd PGRR-4 (plan 2025-2029)	CHF	500'000.00
6150.5010.026	Route du Petit-Moncor, requalification	CHF	700'000.00
6150.5010.106	Route de la Glâne, requalification, part de VSG	CHF	500'000.00
6150.5060.021	Système de salage, renouvellement	CHF	400'000.00
6150.5090.116	Bertigny, pôle santé et activités / P+R études compl.	CHF	100'000.00
7610.5010.001	Plan Lumière, réalisation	CHF	250'000.00

TOTAL CHF 5'495'000.00
=====

Total net du budget des investissements CHF 7'379'195.70
=====

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 21 octobre 2024

Le Conseiller communal responsable des finances


Olivier Carrel

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin



Le Syndic


Bruno Marmier